

ASSEMBLÉE DU 2016-08-02

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
VILLE DE MANIWAKI

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 2 août 2016, à 19h30, à la salle du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Robert Coulombe, maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur le maire Robert Coulombe, Mesdames les conseillères; Francine Fortin, Estelle Labelle et Charlotte Thibault, Messieurs les conseillers; Jacques Cadieux et Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence de son honneur le Maire, sont également présents, M^e John-David McFaul, greffier et le directeur général Daniel Mayrand.

Est absent: Michel Lyrette, conseiller

RÉSOLUTION NO 2016-08-119 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2016-08-120 Adoption du procès-verbal du 18 juillet 2016.

Il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 18 juillet 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION,

Avis de motion est par la présente donné la conseillère Francine Fortin, qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, le projet de règlement intitulé: "Règlement no 969 modifiant le règlement no 879 relatif aux dérogations mineures", sera présenté

ASSEMBLÉE DU 2016-08-02

RÉSOLUTION NO 2016-08-121 Pour adjuger la soumission intitulée: "Recouvrement bitumineux petites surfaces 2016" S-16.1.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à un appel d'offres public pour le recouvrement bitumineux de petites surfaces sur plusieurs rues;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu 3 soumissions qui se lisent comme suit;

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT TOTAL AVANT TAXES ET IMPRÉVUS
Construction Edelweiss Inc.	154 664.21\$
Pavage Multipro Inc.	148 402.96\$
D. Heafey & Fils Inc.	122 223.00\$

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

soit retenue l'offre la plus basse, soit celle de D. Heafey & Fils Inc., pour un montant de 122 223.00\$, avant les taxes applicables et les imprévus, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme aux exigences du devis S-16.1, "Recouvrement bitumineux petites surfaces 2016".

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2016-08-122 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 19h35.

ADOPTÉE

Robert Coulombe, maire

M^e John-David McFaul, greffier